



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 17 AOÛT 2022
et publié le 17 AOÛT 2022
Le directeur général des services

elle

**Ressources humaines
Management et organisation**

Décision n° 2022-198

Objet : Contrat de mise à disposition d'espaces administratifs de la Maison des Arts du Plessis Robinson

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de mise à disposition d'espaces administratifs de la Maison des Arts du Plessis Robinson pour la soirée d'échange des vœux au personnel en date du 6 janvier 2023,

Considérant l'intérêt de ce type de prestation pour assurer l'organisation de la soirée d'échange des vœux au personnel,

APPROUVE le contrat de mise à disposition d'espaces administratifs de la Maison des Arts du Plessis Robinson.

DECIDE de signer ledit contrat.

PRECISE que pour cette prestation, un acompte sera versé correspondant à 50% de la dépense totale, soit 3 100 € TTC, imputée sur les crédits inscrits au budget 2022.

Le solde sera imputé sur les crédits inscrits au budget 2023.

Fait à Sceaux, le 16 août 2022



Philippe Laurent

Philippe LAURENT